Un peu d'Histoire
13 Février 1853

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie réuni en session de Février, au lieu Primaire de ses séances, sous la Présidence de M. Raynouard Jean Joseph Charles. maire.

Monsieur le maire prenant la parole a dit : « Messieurs, les Dépenses Extraordinaires que la Commune a eu à faire les années précédentes relativement à la Route De grande Communication qui vient d'être terminée ont mis les budgets en déficit et nous ont mis dans la pénible nécessité de ne pouvoir solder les employés. Je viens en conséquence vous prier, messieurs, de faire la demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien nous accorder des coupes de bois dans la forêt communale pour pourvoir à toutes les dépenses, les retards et à celles de l'année courante».
Le Conseil Municipal, reconnaissant la sincérité de l'exposé de Monsieur le maire, est d'avis à l'unanimité de prier .Monsieur le Préfet de vouloir bien accorder une coupe ordinaire de cinq hectares et une extraordinaire de la même contenance dans la forêt communale afin que la commune puisse une fois pour toute se libérer envers des malheureux employés qui depuis quelques années souffrent de ce retard.
Fait et délibéré en la salle de mairie le 13 février 1853

Le Calendrier du mois

- **Samedi 30 Mars** :
  Cinéma 20 H30 Salle Polyvalente
- **Lundi 1er Avril** :
  Brocante de 7 H à 19 H Place de la Gare
- **Samedi 6 Avril** :
  Braderie du Secours Populaire de 10 H à 18 H
  local du Parking des Ferrages
  Assemblée Générale du Souvenir Français 14 H.
  Salle Polyvalente
- **Samedi 13 Avril** :
  Cinéma 20 H30 Salle Polyvalente
- **Dimanche 14 Avril** :
  Musique et Danse 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Mercredi 17 Avril** :
  Carnaval Départ 15 H de l'école maternelle
- **Dimanche 21 Avril** :
  Elections Présidentielles
- **Vendredi 26 Avril** :
  Ciné-Conférence M. ADIBA 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Samedi 27 Avril** :
  Cinéma 20 H30 Salle Polyvalente
- **Dimanche 28 Avril** :
  Farfouille des Varois Vers les Autres Salle Polyvalente

Petites annonces

- Particulier vend lit en pin, bois naturel verni 50 € 190 x 90, et un banc de musculation Ketler complet (bras, torse et jambe) avec poids 320 € :
  ☎ : 06.14.68.35.86
- Vends 3 fauteuils Voltaire. Velours cerise. Etat neuf. 121.96 € (800 F.) :
  ☎ : 04.94.72.24.34
- Vends poissons Guppys mâles et femelles 2 € pièce:
  ☎ : 04.94.72.20.92
- Lycéenne en Terminale S donne cours de soutien (ou devoirs scolaires) dans toutes les matières. Vacances et périodes scolaires.
  ☎ : 04.94.72.23.66
  ou 06.61.57.07.56

Le Carnet de Ste-Anastasie

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
-Nicolas PREAUX, né le 10/03/2002
-Hugo LAURENT, né le 12/03/2002
-Martin GOLFIER, né le 16/03/2002
Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Le Comité des Fêtes

Organise
Le LUNDI 1ER AVRIL 2002
de 7 H à 19 H
Place de la Gare

- Foire à la Brocante
- Marché Paysan
- Marché aux Puces
- Foire artisanale
- et Produits Bio

Les Habitants de Sainte-Anastasie désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en Mairie.
Les autres exposants devront produire leur carte professionnelle

Buvette – Sandwichs – Café
Toute la journée
Renseignements :

Tél. 04.94.72.26.59
06.78.57.28.53

Sainte-Anastasie

Bulletin Municipal

MARS 2002
n°143

Le mot du maire

Le Budget 2002 vient d'être voté. Cet exercice incontournable du Conseil Municipal s'avère cependant plus périlleux année après année.
Non seulement il faut colmater les incessantes brèches ouvertes par l'Etat dans nos finances locales, mais aussi assurer un investissement indispensable au développement de la Commune.
A titre d'exemple, en 2003, l'application des 35 heures et les embauches qui en découlent grèveront le budget communal de près de 60 000 €.
Ceci étant, et sans tomber dans la sinistrose, disons que l'optimisme fiscal communal (ou intercommunal) n'est pas de mise.
Aussi, après 13 ans de totale stabilité de nos taux d'imposition, nous connaîtrons en 2002 une légère augmentation.
Néanmoins cette année, afin de ne pas trop charger la barque, le Conseil Municipal a pris la sage décision –mais aussi le risque- de ne pas majorer simultanément le montant de la redevance ordures ménagères, de l'eau et de l'assainissement.

En conclusion, notre équilibre budgétaire devrait être acquis pour quelques années encore, sauf nouveaux avatars post-électoraux.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE
Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE
Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 12, et 26 AVRIL en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR
Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 4 AVRIL 2002 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.
Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE
Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : **04.94.07.08.08**

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES
Prochains ramassages des « monstres » :

- Le **LUNDI 29 AVRIL 2002**

(*se faire inscrire en Mairie au préalable).*

BIBLIOBUS
Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le :

MARDI 30 AVRIL 2002
de 14 H 00 à 15 H 00

QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC
(Analyse du 22 Février 2002)
Au moment de l'analyse :
eau de minéralisation moyenne, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82
Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE
(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).
Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-
Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU
numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondeur

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS
En raison de la poursuite du mouvement de grève des Médecins Généralistes pour le service de garde (week-end et jours fériés), prière de s'adresser au S.A.M.U. (en composant le 15)

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE
« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

MAIRIE
L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.
Accueil : 04.94.69.64.40

CAMION VENTE
Date prévue pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :
JEUDI 25 AVRIL 2002

- L'outilleur du Sud Est
de 14 H 30 à 16 H

Musique et danse à Sainte-Anastasie

Une manifestation un peu exceptionnelle aura lieu le
dimanche 14 avril à 20 H 30
Salle Polyvalente,
proposée par les amis d'une association franco-polonaise.

En fait, cette association fête cette année son 20ème anniversaire. Elle a été créée en 1982 par M. Piotrowski, avec un groupe d'amis polonais et français, dans le but de venir en aide à ce pays qui devait faire face, à cette époque, à de graves difficultés.
Le groupe folklorique de Szamotuly, la ville de Pologne jumelée avec Brignoles, est venu pour participer à cette commémoration. L'ensemble est composé d'un orchestre et de danseurs. Il ravira tous ceux qui aiment le folklore slave. Au cours des jours précédents, il se produira plusieurs fois dans la région, en particulier lors de la foire-exposition de Brignoles.

Il serait dommage de manquer ce spectacle qui, par l'intermédiaire de l'Art Musical et chorégraphique, peut contribuer à créer ou renforcer des liens de sympathie et d'amitié entre deux pays d'Europe.

Ami des Jardins et de la maison
(avril 2002)
Une nouvelle cigale

Les oliviers du Midi ont une nouvelle cigale. Deux à trois fois plus petite et plus silencieuse que celle qui chante tout l'été dans le sud de la France ; la « cigale mignonne » pond ses œufs dans les jeunes rameaux qui se dessèchent, et inquiète les oliviers lors de pullulation… A surveiller de près !

Epicerie

Madame Annie FABRE informe les Tasiens de la fermeture définitive du magasin d'alimentation le 31 mars 2002.
Elle remercie tous ceux et celles qui pendant 16 années lui ont accordé leur confiance, leur fidélité et leur amitié.

Ciné-conférence du 22 mars dernier

Comme toujours, le film créé et présenté par M. Gérard ADIBA a obtenu un succès considérable. A 20 H 30, les fidèles de notre conférencier tant apprécié étaient présents et se réjouissaient à l'avance de ce voyage en pays lointain qui allait leur être proposé.

En fait, cette ciné-conférence, un peu différente des autres, a surtout été axée sur l'archéologie, et nous avons vu de nombreux sites, monuments et ruines historiques et pré-historiques qui nous ont dévoilé toute la richesse culturelle de cet étrange pays.
En dehors de ces sites d'une beauté surprenante, souvent situés dans un environnement de pierres et de rochers, la majorité du territoire est constitué par le désert.

Quelques vues sur les plus grandes villes, anciennes et nouvelles, sur la vie des habitants, en ville ou dans les déserts, sur les tribus de bédouins qui circulent encore, comme par le passé, avec leurs troupeaux, ont complété ce captivant reportage et ont peut-être donné à certains le désir de mieux connaître ce pays étonnant, ses vestiges nombreux qui parlent de civilisations anciennes, et ses habitants aux coutumes ancestrales, très accueillants et ouverts aux rencontres. Nous remercions vivement Gérard, qui, à titre entièrement bénévole, nous a transmis, avec les images extraordinaires de son film, ses connaissances très vastes sur la Jordanie.

… Et rendez-vous au VENDREDI 26 AVRIL prochain, pour découvrir… ou redécouvrir le VIET-NAM.

Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le :

SAMEDI 30 MARS

A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

*Au Programme : **NID de GUEPES***

Un film de FLORENT-EMILIO SIRI avec SAMY NACERI, BENOIT MAGIMEL, NADIA FARES, PASCAL GREGGORY, SAMI BOUAJILA.

Football ESSA
Prochains matchs à domicile

- + 13 ans Pré-Excellence

le 21/04/02 à 10 H Ste-Anastasie/Cuers/Pierre. 2
le 28/04/02 à 10 H Ste-Anastasie/Nans les Pins 1

- Poussins Pré-Excellence

le 20/04/02 à 14 H 30 Ste-Anastasie/St Zacharie 1

Association du Train Touristique Centre Var

Train touristique Centre Var
BRIGNOLES – Camps – Forcalqueiret – STE-ANASTASIE – Besse – CARNOULES

Programme 2002
Les circulations auront lieu
du 30 mars au 03 novembre 2002 (*)

Mars Avril Mai Octobre Novembre
Samedi Dimanche et fêtes
Juin à Septembre
Mercredi Samedi Dimanche et fêtes

Carnoules 15 H 00 – Ste-Anastasie 15 H 25 – Brignoles 16 H 05
Brignoles 16 H 20 – Ste-Anastasie 17 H 05 – Carnoules 17 H 25

Juillet et Août
Mardi Jeudi Samedi Dimanche et Fêtes

Carnoules	9 H 30	15 H 00
Ste-Anastasie	9 H 55	15 H 25
Brignoles	10 H 35	16 H 05
Brignoles	10 H 45	16 H 20
Ste-Anastasie	11 H 30	17 H 05
Carnoules	11 H 50	17 H 25

Samedi Dimanche et Fêtes **X**

Carnoules	12 H 30
Ste-Anastasie	12 H 55
Brignoles	13 H 35
Brignoles	13 H 45
Ste-Anastasie	14 H 20
Carnoules	14 H 45

X *Ce train assure une restauration à la place au départ de Carnoules (40 places) sur réservation avant le jeudi soir. Il transporte également des voyageurs sans restauration dans la partie autorail.*

**pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté, certains trains pourraient être éventuellement modifiés ou supprimés.*

TARIFS 2002
(Aller retour uniquement)

Billets :
Adultes 8 €
Enfants 6/12 ans 5 €
Groupes à partir de 30 personnes 7 €

Location partielle ou totale du train
(sur réservation)
- Groupes jusqu'à 65 personnes, 400 €
- Groupes jusqu'à 140 personnes, 800 €

Des possibilités de repas ou de collations en remorque aménagée existent.
Se renseigner au moment de la location.

Restauration :

En Juillet et Août un service de repas à la place est assuré par un restaurateur-traiteur dans un espace restaurant du train les samedis, dimanches et fêtes sur le parcours entre 12 H 30 et 14 H 45.
Réservation obligatoire avant le jeudi soir précédent.

Menu provençal avec plat chaud :
- Adultes (1/4 vin compris) 19 €
- Enfants 10 €

Réservations individuelles : tél 04.94.48.56.27
Réservations groupes : tél 04.94.60.89.33
Siège Association : tél 04.94.43.69.26

La vie au village

Le Carnaval

Organisé par l'association des parents d'élèves, il aura lieu le **Mercredi 17 Avril**.
Le défilé partira vers 15 H de l'école maternelle, puis après un tour dans le village, un buffet sera servi à la salle polyvalente.
A vos fourneaux !
Sucrés, salés, pizzas, boissons et autres sont attendus le mercredi 17 avril à la salle polyvalente à partir de 14 H.
Si vous aussi vous voulez vous amuser, joignez-vous aux enfants et.... déguisez-vous !

La Présidente
de l'A.P.E.S.A.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 mars.

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER.
Absents Excusés : M. LALANDEC donne procuration à M. Cuenot, M. MANA donne procuration à Mme Breton, M. CORBIER donne procuration à M. Morin, M. TOSELLO.
Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2001
Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2001 au Budget Communal est de 344 264.54 F.(52 482.79 €).
Il se décompose de la façon suivante -un solde d'exécution positif de 855 694.74 F. soit 130 449.82 € en fonctionnement et un solde d'exécution négatif de 511 430.20 F. soit 77 967.06 € en investissement.
Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2001, soit 470 000 F. (71 651.04 €) au financement des dépenses d'investissement article 1068 au Budget soit 385 694.74 F. (58 798.78 €), au compte 002 excédent antérieur reporté et le solde d'exécution déficitaire au compte 001 solde l'exécution déficitaire en investissement.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 2002.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'impositions aux valeurs ci-dessous :
- Taxe d'Habitation ..... 9.88 %
- Taxe sur le foncier bâti.....19.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti .....87.35 %
- Taxe Professionnelle .....24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 2002 le montant de la redevance des ordures ménagères. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs 2001 soit :
par foyer 130 € (850 F)
pour le terrain de camping 2592 € (17000 F)

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2002.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les montants votés en 2001 soit :
- le m3 pour l'eau : 0.17 € (1.10 F)
- le m3 pour l'assainissement : 0.55€ (3.60 F)
- prime fixe eau : 7.62 € (50 F)
- prime fixe assainissement : 0.76 € (5 F)

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er AVRIL 2002

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2002
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget de la Commune pour 2002
- Dépenses de Fonctionnement 1 238 996 €
- Recettes de Fonctionnement 1 238 996 €
- Dépenses d'Investissement 459 191 €
- Recettes d'Investissement 459 191 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget Communal 2002.

VOTE DU BUDGET 2002 EAU ET ASSAINISSEMENT
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2002.
- Dépenses d'Exploitation : 87 485 €
- Recettes d'Exploitation : 87 485 €
- Dépenses d'Investissement : 145 167 €
- Recettes d'Investissement : 145 167 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 2002 Eau et Assainissement.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2001
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2001 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 1 069 993.70 F soit 163 119.49 €.
Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de cet excédent 2001, soit 105 000 F. soit 16 007.15 € au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du Budget 2002 réparti comme suit :
- 100 000.F. au Budget Eau soit 15 244.90 €
- 5 000 F. au Budget Assainissement soit 762.25 €

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2002 soit 238 873.75 F. soit 36 416.07 € article 002 Excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 228 047.18 F. au Budget Eau soit 34 765.57 €
- 10816.57 F au Budget Assai. soit 1 650.50 €

En ce qui concerne le résultat d'investissement soit 726 119.95 F (110 696.27), il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 235328.18 F (35875.55 €) au Budget Assaini.
- 490 791.77 F (74 820.72 €) au Budget Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

INDEMNITE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DES 21 AVRIL ET 5 MAI 2002.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'élection présidentielle des 21 avril et 5 mai prochains, il a adjoint à trois agents communaux :

- la secrétaire de mairie ;
- le gardien principal de police municipale ;
- l'agent administratif.

la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée le parfait déroulement de cette consultation électorale et d'agencer le dépouillement des résultats.
Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une indemnité pour travaux supplémentaires aux trois agents concernés au prorata des heures effectuées.

BUDGET COMMUNAL
Approbation du Compte de Gestion 2001 établi par M BELLUOT Receveur
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2001 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2001 ;
1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2001 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2001, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EAU ET ASSAINISSEMENT
Approbation du compte de gestion de Monsieur BELLUOT Receveur.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2001 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2001 ;
1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2001 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2001, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis aux présidents d'Associations

Pour que toutes les manifestations, associatives ou non, puissent figurer sur le « Canton en fête », nous vous demandons de bien vouloir les signaler, dès qu'elles sont connues, et si possible avant le 18 avril.
Il s'agit des manifestations ayant un caractère exceptionnel et de compétitions, et en tous cas ouverts au public.
S'adresser à Mme LAURENT.

Ne prenez pas de risque !

Stationner sur un passage protégé peut coûter 35€ (soit environ 230 F.).

Club des Cigales

Avec le Printemps… Le réveil des Cigales

Ce dimanche 10 mars 2002,par une belle matinée ensoleillée après un long hivernage, les Cigales se sont envolées dès potron-minet vers la cité des violettes.
A bord d'un confortable car piloté par notre ami Henri, les kilomètres défilent sur l'autoroute A8 direction Nice. Incontournable arrêt technique sur l'aire des Bréguières, puis sortie à Cagnes sur mer vers Vence pour une courte visite de ce vieux bourg pittoresque, fondé par les Ligures, qui fut un épiscopat important dès le 4ème siècle et dont les vestiges méritent un détour.
Arrivée enfin à Tourrettes vers 12 H 30, après un lent cheminement dans un flot imposant de véhicules.
Cette matinée avait creusé les appétits, aussi les grands gosiers manifestent quelque impatience dans la file d'attente pour accéder chez Grand-Mère où fort heureusement un excellent couscous marocain est servi, juste à temps pour ne rien manquer du Corso fleuri au milieu d'une foule dense et joyeuse.
La bataille de fleurs qui s'ensuit permet à chacun de revenir avec un souvenir concret et odorant de cette sympathique journée.

La Présidente

Veuillez prendre note de notre prochaine sortie. Elle est fixée au 14 avril avec, au programme, la visite guidée du musée de la préhistoire, situé à Quinson. Signalons que cette visite est accessible à tout public.

Prix de la journée avec restaurant : 36 €
Prix de la journée sans restaurant : 21 €

De plus amples informations vous seront fournies par courrier.

Judo club Ste-Anastasie

Et ça continue !!!
Après les adultes, ce sont les préjudos qui s'imposent.
Dimanche 10 Mars au Luc avait lieu un tournoi baby et préjudo concernant 22 clubs, ce qui représente 1050 judokas en herbes.
Nos judokas à leur habitude défendirent fièrement les couleurs de Tasie : 10 enfants 10 podiums

Olive Bastien 1er	Segui Romain 3ème
Bouley Arnaud 1er	Boniface Hugo 3ème
Reuter Erwin 1er	Guerard Laura 3ème
Lafitte Diandra 1ère	Boniface Vincent 4ème
Figari Elisa 2ème	Sauzède Téo 4ème.

Le Bureau

AVIS MAIRIE
En raison d'évènements de force majeure, le club de judo cesse ses activités jusqu'à nouvel ordre.

L'Association Bouliste communique

Suite à l'Assemblée Générale du 2 mars 2002 le bureau pour la saison 2002 est composé de :
Président d'Honneur : Jean Pierre MORIN (Maire)
Président : Roger SABATIER
Vice-Président : Yves CECCHERINI
Secrétaire : Marcel BOCQUET
Trésorier : Bernard BOULIAN
Vérificateur aux comptes : Yvonne BOCQUET
Membres Actifs : René JACOLOT-BENESTAN, Jean COSTA, Claude BUHOT, Claude BONAUD, Raymond PETITGAND.
Le nouveau bureau a arrêté le programme de la saison bouliste qui vous sera communiqué prochainement. Celle-ci démarrera le 1er mai 2002.

RAPPEL DES STATUTS

-Licence F.F.P.J.P. : 13 € (senior) 3 € (jeune)
-Carte Membre Actif : 11 €
-Carte Adhérent : 8 €, obligatoire aux joueurs accédant aux demi-finales et ne pouvant justifier d'une appartenance à une autre Association bouliste du Var.
-Les frais de participation seront redistribués intégralement.

Grâce aux « renforts » au sein du bureau, cette année ça va encore « rouler » à la place de la gare, dans la bonne humeur et la convivialité.
A bientôt

Le Président – R. SABATIER

Secours Populaire Français
Comité de Ste-Anastasie

La GRANDE BRADERIE du PRINTEMPS aura lieu le Samedi 6 AVRIL de 10 H. à 18 H. sans interruption au siège du Comité, Parking des Ferrages ;
Avec un grand choix de vêtements pour adultes, enfants et bébés.
Chaussures et livres…
Vous y serez bien accueillis !

Nous vous confirmons que malgré l'absence de container nous acceptons toujours vos dons de linge et vêtements.
Vous pouvez déposer vos sacs devant notre local tous les jours.
Nous pouvons aussi aller les chercher à votre domicile ; dans ce cas veuillez nous communiquer votre numéro de téléphone sur notre répondeur au 04.94.72.25.21 ou 04.94.72.23.99.
Des permanences sont assurées tous les mardis et vendredis de 14 H 30 à 17 H 30 à notre siège.

Pour le Comité – Le Président

Votre bulletin, notre bulletin

Depuis 1989, le 28 ou le 29 de chaque mois, est distribué dans les foyers le bulletin municipal de Sainte-Anastasie.

A peine le temps de souffler une vingtaine de jours et voilà revenu le moment de s'atteler au suivant.
Dans ces conditions de précipitation, propres à la gent journalistique, mais dont nous sommes en quelque sorte victimes par ricochet, vous pensez bien que nos prétentions sont forcément modestes.
Pas le temps de « gamberger » sur « Marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour » ou « Vos beaux yeux, Marquise, me font mourir d'amour » ou « D'amour, Marquise, vos beaux yeux me font mourir ».

Nos ambitions sont bien plus terre-à-terre : vous offrir un bulletin d'où serait bannie la moindre faute d'orthographe, exploit demeuré vain à ce jour malgré quatre, voire cinq lectures et relectures. Et, sitôt notre papier imprimé, quelques fautes impardonnables nous crèvent les yeux, que nous qualifions, alors par une litote de circonstance, de « fautes de frappe ».

Bah ! Des plumitifs n'ont-ils pas écrit que l'orthographe était la science des ânes. C'était jusque-là notre consolation quand nous lûmes dans un quotidien que le directeur du « Temps », journal suisse francophone de grande diffusion, venait de créer une brigade de répression du banditisme orthographique. Tout journaliste ayant mal orthographié un mot serait passible, sans appel ni sursis, d'une amende symbolique de 5 francs, suisses évidemment ; car une bonne orthographe fait, dit-il, un bon journal (ou un bon bulletin).
Les Suisses sont de redoutables poètes, on peut les croire !
La décision de ce taxeur nous mit du baume au cœur, nous n'avions donc pas tort, nous qui méditions chaque mois ces deux vers implacables de Boileau :
« Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible
Sur vos fautes jamais ne vous laissera paisible ».Désormais, malgré les désaccords du délégué du personnel sur cette « mesure sommaire, autoritaire, flicarde, somme toute, scolaire » nous pourchasserons inflexiblement toute faute orthographique dans les moindres recoins des écrits.
Mais foin de ces décisions héroïques sans lendemain car seul le hasard fait qu'aucune coquille ne se glisse dans un ouvrage, si minutieusement soit-il composé . Comme d'habitude, bien sûr, « c'est la faute à Voltaire », ce ciseleur inégalé de la langue française, ce dénonciateur fanatique des injustices de son époque mais qui savait aussi se montrer tolérant : « On peut écrire avec quelques fautes, mais non avec beaucoup de fautes ».
Merci, Voltaire !

Etat Civil : Loi du 4 mars 2002 J.O. du 5 mars 2002

Réforme du nom de famille

La loi sur le nom de famille n'entrera en vigueur que dans dix huit mois. Le temps pour les services de l'état civil de s'y préparer.
Elle prévoit que les parents pourront transmettre à leur enfant, soit le nom maternel, soit le nom paternel, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre de leur choix.
En cas de désaccord ou de non choix, c'est le nom du père qui sera donné (comme actuellement).
L'enfant devenu majeur pourra toutefois demander d'ajouter le nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien.

La vie associative

Chant et Amitié

Les choristes étaient nombreux, l'auditoire était venu en grand nombre et l'ambiance était des plus chaleureuse, l'ensemble devait contribuer à la bonne réussite de cette soirée musicale. Et ce fut le cas.

Pour l'association « Rétina-France » -dont nous soutenons régulièrement l'action en faveur de la recherche médicale en ophtalmologie- les chorales « 8 Fontaines » de Besse et « Chant et Amitié » offrirent chacune un florilège de leur répertoire. Vint ensuite la jeune Carolyne Ponzo qui interpréta, avec brio, trois chants en soliste.

La réunion des deux chorales mit un point final à ce concert, avec l'interprétation d'un extrait de l'opéra « Nabucco » de Verdi et la chanson « Voir », composée par Pierre Perret, pour la circonstance.

L'intégralité de la recette obtenue (475 € soit 3 115.80 F.) sera reversée à l'association « Rétina-France ». Un grand merci aux généreux donateurs.

Dans un autre registre, signalons que la chorale « Chant et Amitié » est invitée à participer à la 2ème rencontre des « festichorales » le dimanche 28 avril à Sausset-les-Pins (Bouches du Rhône) : une journée de chansons dans un cadre de vacances sur la Côte Bleue. le concert débutera à 15 H 30.

Une Choriste

Notre village restera-t-il sans épicerie ?

Nous connaissons maintenant la décision de Madame Annie Fabre de fermer définitivement son épicerie de la Place St-Just et nous la comprenons parfaitement.
Une telle situation n'est jamais une bonne nouvelle pour un village, c'est pourquoi madame Fabre avait eu la remarquable correction d'en informer le Maire il y a quelque temps déjà.
Compte-tenu de cela, avec la discrétion souhaitable et le strict respect de la loi, des contacts avaient été pris ça et là pour permettre une création similaire pouvant satisfaire ce besoin de proximité.
Aujourd'hui, sans préjuger de l'aboutissement d'un projet qui nous semble sérieux, nous pouvons déclarer qu'une épicerie devrait prochainement voir le jour Place St-Just.
Nous appuyons cet espoir de tous nos vœux. Mais avant cela adressons à Mme FABRE tous nos remerciements pour ces 16 années passées.

Passages protégés Rue Notre Dame

Retraçage des passages protégés existant (plus un devant la Mairie).
Ce dernier point de traversée de la Rue Notre Dame devrait à la fois permettre une sécurisation des passages piétons entre le Parking des Ferrages, la Mairie et les commerces de proximité situés au nord de la Rue (journaux, boucherie, boulangerie, épicerie) et matérialiser l'arrêt d'autobus « Brignoles Carnoules » demandé par des usagers du village.

Sortie d'indivision (ou de co-propriété)

De nombreuses maisons ont été construites selon la formule de l'indivision (ou de co-propriété) qui consistait, sur un terrain commun à deux personnes, à construire deux maisons dont chacune était une propriété individuelle.
Pendant une période de 10 ans, chacun des propriétaire était lié à l'autre pour toutes les opérations d'urbanisme.
A ce jour, certaines copropriétés ont atteint et dépassé cette période de 10 ans. Il devrait donc être possible aux copropriétaires de sortir de l'indivision, c'est-à-dire que chacun peut devenir propriétaire exclusif de la parcelle supportant sa maison.
La procédure à suivre est la suivante :
-chaque maison devra avoir obtenu le certificat de conformité ;
-le notaire dressera un acte de sortie d'indivision dont le coût est basé sur la valeur du terrain du moment (actuellement environ 1 830 € -12 000 F.- pour un terrain de 1 500 m²).
-le géomètre interviendra ensuite pour établir un certificat d'arpentage (division de terrain) et se chargera des opérations cadastrales ; chaque parcelle aura désormais son propre numéro.

Les oliviers

Un olivier, dit-on, ne meurt jamais. Il n'en est pas moins vrai que ce symbole provençal et méditerranéen ne peut vivre longtemps et atteindre des tailles majestueuses que si, génération après génération, il bénéficie de soins humains attentifs.
Au cours des siècles passés les paysans provençaux menaient au nom d'une longue tradition ces tailles quelquefois sévères qui aujourd'hui nous surprennent.

Il est vrai que ces arbres vénérables sont davantage devenus des plants d'ornements que de rapport.
Pourtant, à peu de chose près, leur conduite culturale modernisée ne devrait pas bouleverser ces silhouettes familières.
A Sainte-Anastasie, quelques hommes seulement sont encore capables de transmettre ce savoir. Pour ces tailles offertes chaque année à nos oliviers communaux, merci donc à M. Albert VENTRE et M. Casimir RAYNOUARD.

Ciné 83

Le 9 mars, la Fédération Varoise des Œuvres Laïques qui gère CINE 83 avait convié les communes adhérentes à une réunion à Pierrefeu pour faire le point sur les conséquences éventuelles du passage à l'euro.
En effet, pour simplifier la tâche des projectionnistes, des ajustements avaient été faits de manière à obtenir des chiffres « ronds ». Cela jouait en plus ou en moins selon les communes.
Aucune observation n'ayant été faite à ce sujet, le bilan de l'année 2001 a été présenté. Il se caractérise par 61 « circuits itinérants » et une séance chaque soir dans 14 salles.
Partout, la fréquentation est en hausse et traduit une moyenne de + 17.24 % avec 321 068 entrées, dont 491 pour Ste-Anastasie, ce qui nous classe à un rang honorable.
L'accent a été mis sur la fréquentations importante lors de la présentation de bons films mais, là encore, le choix n'est pas donné aux responsables par les distributeurs.

Redevance de l'Audiovisuel

Opération de recherche par le Trésor Public de postes de télévision non déclarés

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une opération de recherches de postes de télévisions non déclarés sur la commune de Ste-Anastasie a débuté le 25 mars 2002.
Une lettre sera adressée aux personnes ne figurant pas dans leurs fichiers. A ce stade, aucune pénalité ne sera appliquée dans l'hypothèse d'une régularisation.

Usagers de la salle polyvalente

Les installations sportives, culturelles et les annexes attenantes (c'est à dire les sanitaires et les vestiaires) sont mises à la disposition des associations mais aussi fréquemment de particuliers habitant la commune.
Aucun de ces locaux n'est affecté à un club ou à un usage de manière exclusive.
La simple règle de correction élémentaire est que chaque usager restitue au suivant des installations dans un état de propreté et de fonctionnement tel qu'il était à son arrivée.
Cela est presque toujours le cas.... mais pas toujours.
Nous demandons donc à chaque usager d'y veiller afin de ne pas amener la commune à taxer financièrement les débordements constatés.
Pour tout renseignement, s'adresser à M. Aristide JURAVER, Adjoint aux sports : 04.94.72.24.09.

Les essaims d'abeille

Ce qui m'a charmé dans les essaims qui sortent de la ruche, c'est qu'ils sont beaucoup plus doux que les enfants qui sortent du collège.
Voltaire

En mars et avril, mais aussi quelquefois un peu plus tard, vous pourrez observer le vol d'un essaim d'abeilles, ou le découvrir pendu à quelque branche ou encore accroché sur un mur, une soupente ou un volet de fenêtre.
Si vous n'êtes pas apiculteur, plutôt que d'appeler les pompiers chargés de le détruire, vous pouvez demander à un passionné de cet élevage de venir le capturer afin de le loger le plus rapidement possible dans une ruche.
Rappelons que cet essaim pouvant compter jusqu'à 40 000 abeilles ne représente, les premiers jours, aucun danger. Inutile cependant de s'approcher plus que de raison.
Nous vous indiquons donc à toutes fins utiles le nom et le numéro de téléphone d'un jeune apiculteur amateur qui se propose de venir rapidement, si vous le désirez, vous débarrasser « en douceur » (et gratuitement) de ces hôtes encombrants.
M. Sébastien GRISOLLE
☎ : 06.71.91.51.63

Loi de solidarité et de renouvellement urbains (S.R.U.)

Dans quelques-uns de nos derniers Bulletins Municipaux, nous avions développé certaines dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000.

Sans doute avons-nous été trop administratifs, trop techniques ou trop généralistes puisque nous sommes souvent interpellés sur des dispositions particulières de cette loi.

Nous avons pensé souhaitable de vous présenter chaque mois sous forme de rubriques simples et, si possible, plus claires, les différentes dispositions de cette loi qui pourront concerner la commune dans les multiples aspects de l'urbanisme.

1 – Pourquoi cette loi ?
Sa motivation réside dans la volonté d'harmoniser et de regrouper en un document unique et cohérent les différentes législations concourant au même objectif général et dépendant de plusieurs ministères.

2 – Quelle nouveauté essentielle apporte-t-elle à la situation actuelle ?
Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) est remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dont les dispositions essentielles concernent le développement durable de la commune, son aménagement, son renouvellement, la limitation de son extension périphérique, de nouvelles règles de constructibilité, le découpage en nouvelles zones du territoire communal…

3 – Le P.L.U. est-il immédiatement applicable ?
Non. il s'agira d'un document plus complexe, plus détaillé et plus complet que le P.O.S.. Son élaboration demande réflexion, études, concertation, élaboration de schémas, enquêtes…
La loi prévoit donc que les P.O.S. actuellement opposables aux tiers le resteront jusqu'à leur mise en révision. Ce qui reste le cas à Ste-Anastasie.

4 – Certaines dispositions de la loi S.R.U. ne sont-elles pas d'application immédiate même en l'existence d'un P.O.S..
Si. Il s'agit –de la division d'un terrain bâti qui, auparavant nécessitait l'obtention d'un certificat d'urbanisme ;
-de la limitation du droit à bâtir ;
-des nouveaux certificats d'urbanisme.
Ces différents points seront développés dans la prochaine rubrique.

Notons que la Loi sur l'Eau impose des contraintes strictes dans la conception des filières de traitement des eaux usées. Ces dispositions concernent notamment la préservation des nappes phréatiques, et s'insèrent dans les règles de constructibilité.

Travaux réalisés sur le territoire communal pendant le mois écoulé

- Construction d'un quai de chemin de fer, obligatoire pour la circulation du « train touristique ». Ce travail a été réalisé avec les anciennes pierres disséminées alentour.
- Installation d'une rampe rue du Vieux Moulin.
- Travaux d'entretien dans les écoles et dans la salle polyvalente où de menues réparations sont toujours à faire pour éviter une dégradation rapide des installations.
- Mise en place de ralentisseurs « modèle agréé parking » sur l'accès aux terrains de football et de tennis à l'arrière de la salle polyvalente.
  Nous souhaitons qu'ils ne seront pas la cause pour certains d'une « arrivée tardive aux entraînements » (sic).
  En été, les portes de la salle étant ouvertes, quelques joueurs courant instinctivement derrière le ballon se sont retrouvés sur des capots de voitures.
- Elagage et taille d'arbres, débroussaillement. L'arrivée du printemps fera débuter la saison de la tonte.
- Mise aux normes des installations sanitaires du dépôt communal des Aires.
- Les travaux d'extension du cimetière touchent à leur fin. A mettre en place : le grillage et le portail.

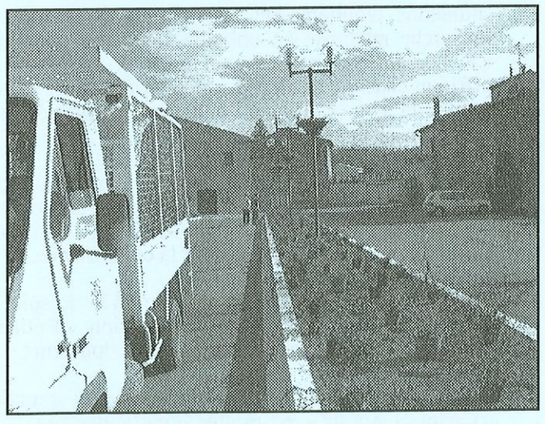

Objet trouvé

Trouvé, sur la commune, téléphone portable PHILIPS AZALIS.

Elections

Election Présidentielle
- 1er tour 21 avril 2002
- 2nd tour 05 mai 2002

Elections Législatives
- 1er tour 09 juin 2002
- 2nd tour 16 juin 2002

Procurations
Les demandes de vote par procuration sont à déposer devant les officiers de police judiciaire, désignés par les juges d'instance, placés auprès des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie. La liste de ces magistrats est affichée en mairie.

La protection des animaux

Vers une réglementation nouvelle

Diffusé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Respectons et protégeons les animaux

Charte des principes fondamentaux de la relation entre l'homme et l'animal *

- L'animal est un être sensible : son propriétaire a le devoir de le placer dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.
- Le propriétaire d'un animal a le devoir de lui éviter toute souffrance inutile.
- Le propriétaire d'un animal doit en assumer pleinement la responsabilité.
- Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité.
- L'utilisation abusive d'un animal est considérée comme un mauvais traitement.
- Des sanctions pénales sont prévues à l'encontre des personnes coupables de mauvais traitements, de sévices graves ou d'actes de cruauté sur l'animal. Dans les cas graves, une interdiction de détention d'animaux peut être prononcée à titre provisoire ou définitif.
- Des sanctions administratives (retrait d'agrément, suspension d'activités,...) sont prévues à l'encontre des professionnels qui contreviennent aux prescriptions réglementaires en matière de protection animale.
- Les associations de protection animale reconnues peuvent se porter partie civile en cas de maltraitances ou d'actes de cruauté sur les animaux.

*Livre II du Code rural et articles 521-1, R 654-1, R655-1 du Code pénal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE-ANASTASIE
SUR - ISSOLE (83136)

Ste Anastasie, le 26 Mars 2002

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les dirigeants associatifs,
Madame, Monsieur,

Il y a deux jours vous avez, très rapidement, appris la mise en garde à vue de l'un de nos dirigeants associatifs les plus connus.

Cette interpellation doit permettre à la Gendarmerie Nationale de poser à l'intéressé quelques questions concernant des actes délictueux supposés être particulièrement graves.

Après cette étape légale, une inculpation sera ou non prononcée par la justice.

Quoi qu'il en soit, en tant que Maire, je me dois de vous informer rapidement et clairement du cheminement passé de cette affaire ayant eu pour cadre les huit derniers mois.

En juin 2001, ce dirigeant performant, d'un excellent niveau sportif et sans antécédent connu, a déposé tout à fait classiquement une demande d'embauche pour un emploi d'agent d'entretien communal.

Ce poste étant disponible, je l'ai embauché à titre d'essai, pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2001.

C'est peu à peu, durant cette période, que de premières informations m'ont été communiquées, elles émanaient, soit d'habitants du village, soit d'autres sources plus officielles.

Dès cet instant, sans jamais naturellement intervenir dans une quelconque enquête hors de ma compétence, j'ai à la fois dû faire preuve d'une totale discrétion et d'un comportement responsable toujours favorable à la manifestation de la vérité.

Je rappelle à ce sujet que la personne en cause était à la fois employé communal, donc placé sous mon autorité, et dirigeant de l'un de nos clubs sportifs les plus importants et les plus dynamiques. La responsabilité de la commune était donc, à ces deux titres, pleinement engagée.

Dans ces conditions, l'enquête a fait son chemin sous la conduite méthodique des enquêteurs de la Brigade de Gendarmerie de la Roquebrussanne.

Ce travail minutieux a abouti, il y a quelque temps, à de premières interpellations qui, dans la logique judiciaire, se poursuivent actuellement..

Aujourd'hui, je tiens donc simplement à vous déclarer :

- qu'indépendamment d'excellentes relations quotidiennes reconnaissant la compétence de l'intéressé, celui-ci n'a jamais bénéficié de la moindre protection ni couverture de ma part ni de celle d'aucun élu ou cadre communal.

- que la prolongation pour trois mois du contrat de travail de cet agent d'entretien -alors que j'avais connaissance de l'enquête et des inquiétudes notamment de certains parents- n'a eu comme seule justification que le respect de la loi. Tout autre comportement de ma part aurait évidemment engagé ma responsabilité pénale.

Quoi qu'il en soit, dans quelques jours, par d'autres voies, vous serez certainement informés du développement de cette affaire liée au trafic de stupéfiants.

Enfin, je voudrais remercier les fonctionnaires municipaux qui en toute confiance m'ont suivi dans cette affaire ; pour eux aussi cette longue période d'attente a été particulièrement difficile et j'assume donc pleinement leur silence ou leurs actes obligés.

Quant à ceux dont la responsabilité n'est pas engagée dans ces faits, mais qui par des liens familiaux ou associatifs en ont été proches, je vous demande de ne pas en faire des victimes supplémentaires par un quelconque amalgame.

Je vous en remercie

Le Maire,
Jean-Pierre MERLI

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE - RUE NOTRE DAME 83136 - TÉL. 04 94 69 64 40 - TÉLÉCOPIE 04 94 69 64 41